



Règlement du Programme de Parrainage

Préambule

Le présent programme a pour objectif de remercier nos clients fidèles. Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 1 – Mise en place

Le programme de parrainage débute le **13 octobre 2025**. Nous nous réservons le droit de le modifier ou de l'interrompre, sans préjudice des droits déjà acquis par les parrains et leurs filleuls.

Article 2 – Conditions pour être parrain

Le parrainage est ouvert à toute personne physique majeure.
Le parrain s'engage à obtenir le consentement préalable du filleul avant de le désigner.

Article 3 – Conditions pour être filleul

Le filleul doit être un nouveau client souhaitant bénéficier de nos prestations.
Il s'engage à obtenir le consentement préalable du parrain avant de le désigner.

Article 4 – Validité du parrainage

Le parrainage est effectif lorsque le filleul réalise sa **première séance d'épilation laser**.

À ce titre :

- le parrain et le filleul reçoivent chacun une réduction de **20 € TTC**;
- l'auto-parrainage est interdit ;
- le parrainage n'a pas d'effet rétroactif.

Article 5 – Soins éligibles

Seuls les **soins d'épilation laser** sont concernés par ce programme.

Article 6 – Réductions et durée de validité

- Les réductions de 20 € TTC sont valables **six mois** à compter de leur attribution.
- Elles ne sont pas cumulables avec d'autres promotions en cours.



- Elles ne peuvent faire l'objet d'un remboursement sous quelque forme que ce soit, en cas de non utilisation.

Article 7 – Modalités d'inscription

Pour valider le parrainage, le filleul doit indiquer le nom et les coordonnées de son parrain :

- lors de son premier rendez-vous

Cette déclaration doit impérativement intervenir **au plus tard lors du règlement de la première séance**. Passé ce délai, aucun enregistrement ne pourra être effectué.

Article 8 – Utilisation des réductions

La remise de 20 € TTC est déduite en **une seule fois** sur la facture d'une séance d'épilation laser (parrain ou filleul).

Elle n'est ni fractionnable ni transférable et reste valable **six mois** après émission.

En cas d'annulation du rendez-vous ou de non-présentation du filleul, la remise ne sera pas accordée.

Article 9 – Litiges

En cas de contestation ou de suspicion de fraude, notre centre se réserve le droit de vérifier les informations fournies et de refuser la remise si les conditions ne sont pas respectées.

Notre centre est seul habilité à interpréter et à appliquer le présent règlement.

Article 10 – Protection des données

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion du programme et l'attribution des avantages.

Elles sont traitées conformément au **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)**.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression en nous écrivant à : contact@softskinlaser.com.